

Lettre du Maire - Juillet 2017

La lettre du Maire

Trappes-en-Yvelines - juillet 2017

SPÉCIALE RENTRÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

Madame, Monsieur,
Tout d'abord, je souhaite à toutes et à tous, et plus particulièrement à nos enfants, une très bonne rentrée scolaire 2017 - 2018 à Trappes en Yvelines.

La rentrée et l'ajout de 400 jeunes Trappistes scolaires dans les 58 écoles maternelles et élémentaires de la ville constituent la priorité de l'équipe municipale. Nous consacrons près de 10 millions d'euros aux actions scolaires et périscolaires. Il s'agit de budget le plus important de la ville.

Cette rentrée scolaire est marquée au niveau national par deux nouvelles mesures qui concernent directement Trappes en Yvelines. Elles ont été prises au sein du Comité de Pilotage National de l'Éducation (CPNE), regroupant des représentants de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et des élus municipaux, en premier lieu pour la rentrée de CP dans les classes d'éducation prioritaire renforcée.

Measures changes pas les rythmes scolaires pour l'année 2017 - 2018
La rentrée s'annonce à Trappes en Yvelines dans les mêmes conditions que précédemment. Ainsi, pour l'année scolaire 2017 - 2018, les élèves inscrits au maternelle et au élémentaire poursuivront de travailler 5 demi-journées par semaine et iront à l'école le mercredi matin. Bien entendu, nous préparons à tous les enfants des actions culturelles, sportives et pédagogiques de qualité dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP).

Les deux modifications nous ont permis d'appliquer de cette nouvelle mesure et les conditions d'organisation de la rentrée scolaire ne nous ont en effet guère laissé d'autre choix que celui de ne rien changer par rapport à l'année dernière. Cependant, la Ville conserve le Comité de Pilotage National de l'Éducation (CPNE), regroupant des représentants de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et des élus municipaux, en premier lieu pour la rentrée de CP dans les classes d'éducation prioritaire renforcée.

Des classes de 11 élèves en CP dans 4 écoles de la ville
Le gouvernement a également décidé du dédoublement des classes de CP dans les écoles situées en zones prioritaires des REP+. Cette mesure concerne à compter de cette rentrée 2017 - 2018 des classes de 12 élèves en CP.

Cette année sera consacrée par un nouveau dispositif d'Écoles en Yvelines. Lors d'un grand forum Citoyen Citoyen Jeune à l'École à Trappes, au cours de ce forum, nous avons décidé de créer des classes d'élèves en plus de celles existantes.

La Ville a travaillé en étroite collaboration avec l'Éducation nationale et les enseignants pour garantir les meilleures conditions de fonctionnement dans chaque école. Nous avons ainsi fait le choix d'installer dans chacune des 4 écoles, en plus de salles de classe non utilisées, des locaux qui servent à autre destination (salle informatique, bibliothèque...) pour accueillir les nouvelles classes de CP. Il s'agit de prévoir que ces aménagements ne modifient en rien le qualité de ces locaux et périscolaire au sein des établissements. Ainsi, dès cette rentrée scolaire à Trappes en Yvelines, toutes les classes de CP situées en réseaux d'éducation prioritaire renforcée accueillent 12 élèves maximum.

La modernisation et l'entretien de nos établissements scolaires se poursuivent
Les travaux de construction de la nouvelle école élémentaire située rue Pierre Sémard, dans le quartier Gare, débutent avec le fin de l'année. Ce nouvel établissement remplacera le groupe scolaire Jules Curie, inauguré en septembre 2015 dans la rentrée 2016.

Par ailleurs, le bâtiment de l'école maternelle Gustave Flaubert sera totalement réhabilité et le cours de réinsertion sera refait. D'autres établissements scolaires feront également l'objet cette année de travaux d'entretien au de

 **01 30 69 17 00** www.trappes.fr 
Mairie de Trappes - 1, place de la République - CS0244 - 78187 Trappes cedex

[Lettre du Maire - Juillet 2017 PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)